

## **PROCES-VERBAL**

# Séance du Conseil Municipal du vendredi 23 juin 2023 à la mairie de Niederschaeffolsheim

Membres en exercice	15
Présent (e) s	9
Excusé (e) s avec procuration	5
Excusé (e) sans procuration	0
Absent (e) s non excusé (e) s	1

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la Présidence de Madame Brigitte STEINMETZ, Maire

## <u>Présents</u>:

Mme Marie-Claire GERARD, M. Nicolas UNDREINER, Mme Vanessa ANTONI, M. Bernard OHLMANN, Mme Sylvie HINCKER, M. Jean-Claude SUGG, M. Fernand VIERLING, Mme Sylvie PETER

#### Excusés avec procuration:

M. Patrice NONNENMACHER donne procuration à M. Bernard OHLMANN Mme Sevinç LOPEZ donne procuration à Mme Vanessa ANTONI Mme Delphine FERNBACH donne procuration à Mme Brigitte STEINMETZ M. Éric WOLF donne procuration à M. Jean-Claude SUGG M. Matthieu JUNG donne procuration à M. Nicolas UNDREINER

## **Excusés sans procuration:**

## M. Fabien SCHOENFELDER

Madame le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

## L'ordre du jour est adopté comme suit :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2023
- 3. Règlement intérieur du conseil municipal
- 4. Budget primitif 2023 Nouvelle maquette budgétaire M.57
- 5. Acquisition terrain VERMONT Fixation du prix
- 6. Ecole demande de subvention exceptionnelle
- 7. Ecole A.B.C.M. Zweisprachigkeit versement du forfait scolaire
- 8. Club Vosgien Mise en place d'une convention d'entretien
- 9. EPF Rapport d'activité 2022

- 10. SDEA Rapport annuel 2022 et note d'information
- 11. ES Compte-rendu 2022
- 12. Divers

Titre DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Service référent** Direction Générale **Rapporteur** Madame le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Madame Vanessa ANTONI comme secrétaire de séance

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

\_\_\_\_\_

POINT N° 2

Titre APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**REUNION DU 24 AVRIL 2023** 

**Service référent** Direction Générale **Rapporteur** Madame le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2023

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

\_\_\_\_

POINT N° 3

Titre REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**Service référent** Direction Générale **Rapporteur** Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers qu'en date du 17 septembre 2020 a été pris le règlement intérieur du conseil municipal pour la commune et qu'il conviendrait de modifier l'article 2 : Régime des convocations des conseillers municipaux.

Il est stipulé que les convocations sont adressées par écrit à leur domicile.

Madame le Maire propose aux conseillers de modifier cet article et propose que soit écrit : adressée par courriel

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- ACCEPTE de modifier l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal ;
- MODIFIE l'article 2, en ce sens :

« Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est <u>adressée par voie électronique (courriel)</u> trois jours francs au moins avant celui de la réunion ».

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

POINT N° 4

Titre BUDGET PRIMITIF 2023 – NOUVELLE MAQUETTE BUDGETAIRE M.57

Service référent Finances

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire informe les conseillers qu'en date du 2 juin 2023, nous avons été destinataire d'un courrier émanant de la Préfecture au sujet du budget primitif 2023.

Une erreur a été constaté sur les opérations d'ordre :

- compte 042 des dépenses de fonctionnement et compte 040 des recettes d'investissement
- compte 021 des recettes d'investissement et compte 023 des dépenses de fonctionnement

Dans la transmission des budgets, il manquait également les annexes (note de présentation, état du personnel, état de la dette).

Nous avons pris l'attache de Madame MARZEC, notre conseillère aux décideurs locaux, qui nous a proposé de revoir le budget dans sa globalité.

Une réponse a déjà été formulée à la Préfecture le 14 juin, mais celle-ci nous demande de délibérer pour cette nouvelle maguette budgétaire.

Je vous propose donc de bien vouloir adopter cette nouvelle maquette budgétaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- ADOPTE la nouvelle maquette budgétaire M.57
- APPROUVE les opérations d'ordre présentées dans le BP 2023 :
  - \* compte 042 des dépenses de fonctionnement et compte 040 des recettes d'investissement : 0.-€
  - \* compte 021 des recettes d'investissement et compte 023 des dépenses de fonctionnement : 128 514,38 €
- ADOPTE la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023
- ADOPTE les états

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

Titre ACQUISITION TERRAIN VERMONT – FIXATION DU PRIX

**Service référent** Environnement et politique foncière

Rapporteur Madame le Maire

Lors de sa séance du 9 septembre le conseil municipal a décidé de vendre le fossé qui se situe au droit de la propriété VERMONT au 35 rue du Général de Gaulle.

Il convient aujourd'hui de fixer le prix de vente de ce fossé.

Le débat est ouvert au sujet du prix de vente, et les conseillers souhaiterait que soit appliqué le même prix de vente que celui délibéré pour la parcelle ROTH (DCM n° 58/2021) soit 8.000, - € l'are.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** de fixer le prix de vente au prix de 8.000, € l'are
- PRECISE que tous les frais inhérents à cette transaction (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives y afférentes

POUR: 11 voix (dont 4 procurations)
CONTRE: 3 voix (dont 1 procuration)

#### Discussion:

M. Bernard OHLMANN s'interroge par rapport au fait si la commune peut en faire quelque chose. Madame le Maire répond que non.

M. Nicolas UNDREINER suggère qu'il faut regarder ce qu'on avait donné pour les cas précédents.

Madame le Maire informe que le prix de l'are constructible connu est actuellement d'environ 25.000, - €

Mme Sylvie PETER pense qu'il faut rester logique par rapport aux précédents.

Mesdames Sylvie HINCKER et Marie-Claire GERARD propose 12.000, - €

\_\_\_\_\_

POINT N° 6

Titre ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Service référent** Enfance et Education **Rapporteur** Madame le Maire

En date du 23 mai, nous avons réceptionné une demande de subvention exceptionnelle pour le transport d'une sortie pour l'école maternelle.

La sortie annuelle aura lieu le 13 juin à la maison de la nature à Munchhausen, et le transport devient de plus en plus coûteux.

La subvention de 5.- € par enfant ne suffit pas à couvrir totalement le budget transport.

La directrice demande si la municipalité pourrait subventionner en totalité le transport, à savoir 305.- € en lieu et place de la subvention des 5,- € versé par enfant pour les sorties.

La différence représente 135.- € supplémentaire.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- ACCEPTE la demande de subvention sollicitée par la directrice de l'école maternelle
- AUTORISE Madame le Maire à verser la somme de 305,- € pour la sortie annuelle
- CHARGE Madame le Maire de procéder au paiement de ladite subvention
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives y afférentes

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

#### <u>Discussion</u>:

M. Nicolas UNDREINER suggère un avis favorable et donne les explications nécessaires étant donné que c'est en rapport à une sortie pour la nature (environnement, écologie, ...)

Mme Vanessa ANTONI soutient que c'est quelque chose qu'on doit faire pour les enfants. Mais elle pense que les enseignants auraient pu demander un peu plus aux parents.

\_\_\_\_\_

POINT N° 7

Titre ECOLE A.B.C.M. Zweisprachigkeit – VERSEMENT DU FORFAIT SCOLAIRE

**Service référent** Enfance et Education **Rapporteur** Madame le Maire

En date du 9 mai, nous avons réceptionné une demande de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Schweighouse qui nous sollicite en vue du versement du forfait scolaire.

Madame le Maire donne les explications nécessaires et informe les conseillers que pour la période scolaire 2022/2023, une convention est en place entre les communes de Batzendorf, Wintershouse et Niederschaeffolsheim pour du bilinguisme, de ce fait Madame le Maire propose de rencontrer le Maire de Schweighouse sur Moder à ce sujet.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- DONNE un avis défavorable pour le versement du forfait scolaire
- AUTORISE Madame le Maire à rencontrer le Maire de Schweighouse sur Moder

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

#### **Discussion**:

Mme Sylvie HINCKER estime que ce n'est pas à la commune de subventionner ce choix.

Madame le Maire donne les explications nécessaires par rapport à l'obligation, et informe par rapport à la convention.

M. Fernand VIERLING observe qu'une école privée est sous contrat, et que la commune a toujours refusé. Qu'on ne soutient pas le privé.

Madame Vanessa ANTONI estime que c'est un choix des parents et s'interroge pourquoi ils n'ont pas mis les enfants dans cette structure.

Madame le Maire propose aux conseillers d'étudier le texte pour l'année prochaine.

\_\_\_\_\_

POINT N° 8

Titre CLUB VOSGIEN – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN

**Service référent** Environnement et politique foncière

Rapporteur Madame le Maire

Madame le Maire soumet aux conseillers un projet de convention d'entretien du « Sentier des Calvaires ». Cette convention sera signée entre le Club Vosgien de Haguenau-Lembach et la Commune et a pour objet les actions suivantes :

- débroussaillage simple du sentier
- remplacement du matériel manquant
- petit élagage
- fourniture des équipements nécessaires
- maintenance du balisage et l'entretien selon l'article 1

L'indemnisation financière serait de 200.- € tous les 2 ans.

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **DECIDE** d'accepter la convention d'entretien du « Sentier des Calvaires » entre le Club Vosgien de Haguenau-Lembach et la Commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'entretien qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 juin 2026
- **AUTORISE** Madame le Maire à indemniser le Club Vosgien de Haguenau-Lembach tel que stipulé dans la convention d'entretien article 3
- AUTORISE Madame le Maire à signer les différentes pièces administratives

POUR: 14 voix (dont 5 procurations)

## Discussion:

M. Bernard OHLMANN s'exprime en disant qu'il faut le faire, qu'il faut l'entretenir par simple logique. M. Jean-Claude SUGG rapporte que le sentier est utilisé par beaucoup de personnes.

Titre EPF – RAPPORT D'ACTIVITE 2022

**Service référent** Service Habitat **Rapporteur** Madame le Maire

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport d'activité 2022 de l'EPF (Etablissement Public Foncier).

## Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

POINT N° 10

Titre SDEA – RAPPORT ANNUL 2022 ET NOTE D'INFORMATION

**Service référent** Environnement **Rapporteur** Madame le Maire

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, dressé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Madame le Maire met l'accent sur le tarif

- Part proportionnelle : Tarif 2022 : 1,60 €

Tarif 2023 : 1,65 €

- Part fixe : Tarif 2022 : 50,00 €

Tarif 2023 : 51,50 €

## Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

POINT N° 11

Titre ES – COMPTE RENDU 2022

Service référent Environnement Rapporteur Madame le Maire

Conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire soumet aux Conseillers le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire établi conformément au code général des collectivités territoriales pour l'année 2022

## Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du compte rendu
- n'a pas de remarques particulières à formuler quant à son contenu.

\_\_\_\_

Titre DIVERS

**Service référent** Direction générale **Rapporteur** Madame le Maire

Madame le Maire indique que la commune a été destinataire d'un courrier émanant de la Préfecture en lien avec le RPI entre les communes de Batzendorf, Wintershouse et Niederschaeffolsheim.

Madame le Maire indique que le TABAC PRESSE KRAUTH nous a fait parvenir un courrier suite à la réunion publique présentant les travaux d'assainissement.

Elle indique qu'on prend acte de ce courrier et qu'elle le comprend. Elle leur demandera de nous fournir le bilan des années 2022/2023.

Madame le Maire informe que ce chantier avance bien et fait un retour sur les réunions de chantier qui ont lieu toutes les semaines.

Madame le Maire fait part de la démission de Mme Marie Claire GERARD, Adjointe au Maire, et donne lecture de son courrier. Madame le Maire confirme que Madame GERARD peut siéger en tant que conseillère municipale. Puis, elle laisse la parole à Mme Marie Claire GERARD.

Mme Marie Claire GERARD remercie l'ensemble des conseillers et les citoyens, et indique qu'elle reste au conseil pour le bien du village.

Madame le Maire fait savoir qu'il faudra penser au remplacement de Mme GERARD, et propose de faire un rapide tour de table. Elle propose de revenir prochainement sur ce point.

Madame le Maire fait savoir que Kévin, notre agent aurait besoin d'être encadré. Sa période de formation a été trop courte. Pour ce faire, il conviendrait d'embaucher l'ancien agent parti à la retraite, M. Christophe KRAUTH afin qu'il puisse l'encadrer pour la salle ESC.

Cette embauche serait pour une période de 1 mois à raison de 2 matinées par semaine.

M. Nicolas UNDREINER annonce que la suite du chantier pour la Place des incorporés de force aura lieu.

M. Jean-Claude SUGG souhaiterait connaître les raisons de l'annulation de la fête des voisins, rue de la Paix. Alors qu'en parallèle a eu lieu le marché aux puces.

Madame le Maire donne les explications nécessaires.

Mme Marie Claire GERARD souhaiterait qu'un panneau « interdiction au 3.5T » soit également installé rue des Fleurs.

M. Jean-Claude SUGG demande si une convention de mise à disposition peut être mise en place pour l'utilisation du garage à la mairie entre l'association Particp'Actif et la commune. Il demande également si de petits travaux peuvent être réalisés par cette association.

Madame le Maire rapporte que l'Association Particip'Actif est porteur du projet de jumelage avec la commune de Sousceyrac-en-Quercy. Lors d'une première réunion une vingtaine d'associations y avait participé. M. Hector ORSECI et Mme Emilie HUGUET représentent la commune et l'association.

Les personnes qui ont fait le déplacement récemment sont ravis.

L'ordre de jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h20

Le Maire, Brigitte STEINMETZ Le secrétaire de séance, Vanessa ANTONI